



SNESPARIS



Snes-FSU-Paris



Syndicat National
des Enseignements
de Second degré

Pages spéciales retraité-es du Bimestriel n°112— février mars 2024

S3 de Paris – 3 rue Guy de Gouyon du Verger 94112 ARCUEIL

Pages spéciales Retraités

Édito

Le 8 janvier dernier, Bruno Le Maire, reconduit dans ses fonctions de ministre de l'Économie et des Finances, avait sonné le tocsin sur les dépenses publiques pour revenir à tout prix sous la barre des 3% de déficit par rapport au PIB en 2027 et stabiliser la dette d'ici 2025 sans augmenter les impôts. Il prévoyait de trouver au minimum 12 Mds € d'économies en 2025 (6 Mds € dans le champ de l'État et 6 Mds € dans le champ de la Sécurité Sociale).

Mais pour compenser des recettes fiscales plus faibles qu'attendu du fait d'une prévision de croissance finalement revue à la baisse pour 2024 (+ 1% au lieu de +1,4%), il a annoncé le 19 février un plan de 10 Mds € d'économies immédiates devant toucher tous les ministères et tous les services de l'État. Parmi les pistes avancées, 700 millions € d'économies seraient par exemple réalisées sur la masse salariale et le budget du ministère de la Transition Écologique serait raboté d'1,4 Md € alors que la lutte contre le réchauffement climatique et l'effondrement de la biodiversité nécessitent au contraire des investissements massifs et durables.

Quant au ministre chargé du budget Thomas Cazenave, il s'est dit prêt à ouvrir le débat sur une sous-indexation des prestations sociales et des pensions de retraite en 2025. Nos mobilisations de l'automne dernier ont contraint le gouvernement à respecter - enfin - la loi qui prévoit de revaloriser chaque année les retraites de

base en fonction de l'inflation (ce qui s'est traduit par l'augmentation de 5,3 % au 1^{er} janvier 2024) mais le compte n'y est pas et il nous faudra frapper un grand coup le 26 mars pour imposer la prise en compte de toutes nos revendications (voir page 4).

Comme le dénonce Attac, dans sa note publiée le 21 février, « *Les inégalités explosent dans notre pays, exacerbées par une politique taillée sur mesure pour les riches... Des alternatives existent : il est urgent de les mettre en œuvre ! Une véritable révolution s'impose, qui doit prendre le contre-pied des politiques néo-libérales* ». Attac met ainsi en avant 6 propositions pour financer les urgences sociales et écologiques. Ces propositions rejoignent celles que portent le SNES et la FSU. Débattons-en autour de nous.

En attendant, réjouissons-nous du grand rayon de soleil qu'aura apporté l'entrée au Panthéon de l'arménien communiste Missak Manouchian, chef d'un groupe de combattants étrangers exécuté le 21 février 1944 au mont Valérien, et celle de son épouse Mélinée elle aussi résistante. À travers eux, c'est l'engagement des étrangers dans la Résistance que la Nation a célébré ! De quoi nous faire oublier un instant les éléments de préférence nationale (empruntés directement au programme du Rassemblement National) introduits par la loi Immigration du 19 décembre dernier.

Monique Daune et Robert Jacquin

**Mardi 26 mars: MANIFESTATION pour la revalorisation des pensions
à hauteur de l'inflation**

RV 14h Bercy

voir page 4



Monsieur Gabriel ATTAL Premier Ministre

Hôtel Matignon 57, rue de Varenne 75007 Paris

Monsieur le Premier Ministre,

Nous sommes neuf organisations nationales de retraités qui se sont donné pour objectif de défendre les 18 millions de retraités et retraitées que compte ce pays. Depuis 10 ans que nous travaillons ensemble, nous alertons la représentation nationale sur la détérioration continue de la situation financière, sanitaire et sociale des anciens.

Leur pouvoir d'achat est laminé, année après année, du fait de revalorisations insuffisantes qui sont en décalage avec l'inflation et ne respectent pas l'obligation faite par le Code de la Sécurité sociale de revaloriser les pensions selon l'indice INSEE.

La revalorisation des pensions de 5,3% au 1^{er} janvier 2024 est la stricte application de l'article L 161-25 du Code de la sécurité Sociale qui stipule que les pensions doivent être revalorisées au niveau de l'inflation.

Or, force est de constater, que durant les années écoulées, en particulier depuis 2017, les gouvernements successifs se sont émancipés de leurs obligations en la matière.

Cela a pour conséquence qu'il reste un passif non négligeable pour la période qui court du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2023, passif que nous évaluons à 9,1%, plus le cumul des pertes de chacun des 84 mois qui s'élève à près de 3 mois de pension.

Sur le plan sanitaire, la Covid 19 a lourdement frappé les personnes âgées qui se sont vu interdire les urgences et confiner chez elles ou dans leurs établissements de retraite. La situation catastrophique des hôpitaux du pays complique encore leur accès aux soins et à la santé.

Et, d'une façon générale, nous avons le sentiment d'une forme de mépris à l'égard des anciens et de leur situation alors qu'ils occupent une place importante dans la vie politique, sociale et culturelle, qu'ils viennent souvent en aide à leurs enfants et petits-enfants et qu'ils représentent l'appoint indispensable, par leur bénévolat, de toutes les structures associatives.

Le vote de la loi de financement de la Sécurité sociale nous paraît inquiétant dans sa forme et dans son fond. Dans sa forme, la succession cadencée de l'application de l'article 49-3 tant sur le PLF que le PLFSS fait que ces budgets sont considérés comme adoptés bien que non débattus et non votés. Cette pratique nous interroge sur la solidité de la démocratie quand, sur des actes aussi essentiels, les élus de la Nation ne sont pas consultés. Dans son fond, la promulgation de la loi de programmation des finances publiques qui a pour objectif une économie de 12 milliards € dont 6 dans le domaine social, nous paraît contradictoire avec les promesses d'amélioration de la situation des services de santé.

Nous sommes inquiets du fréquent oubli des personnes qui sont ou qui vont être à la retraite lors de la mise en place des complémentaires santé, alors que les dépenses de santé sont plus importantes pour les personnes âgées.

Nous sommes inquiets du sort réservé à la proposition de loi « Bien vieillir » qui avait été présentée par l'ancienne Ministre des Solidarités. Depuis près de dix années, une loi sur le « Grand âge » est régulièrement promise par les ministres compétents : Mme Bachelot, Mme Delaunay, Mme Buzyn... mais la gestation semble problématique, faute de moyens essentiellement. Or la situation des EHPAD et des services d'aide à domicile est catastrophique et ne semble pas devoir s'améliorer dans l'immédiat.

Nous avons pris acte du vote de l'article 2 qui stipule : *"Avant le 31 décembre 2024, puis tous les cinq ans, une loi de programmation pluriannuelle pour le grand âge détermine la trajectoire des finances publiques en matière d'autonomie des personnes âgées, pour une période minimale de cinq ans. Elle définit les objectifs de financement public nécessaires pour assurer le bien vieillir des personnes âgées à domicile et en établissement et le recrutement des professionnels, ainsi que les moyens mis en œuvre par l'Etat pour atteindre ces objectifs"*.

Cet objectif se traduira-t-il par un recrutement suffisant de personnels qualifiés ? Ils sont absolument indispensables afin d'assurer des conditions de vie décentes aux personnes âgées et dépendantes. Par ailleurs, les mesures contenues dans ce projet nous paraissent notoirement insuffisantes et ne répondent pas à la situation actuelle et aux besoins exprimés par les retraités et retraitées.

Aussi, Monsieur le Premier Ministre, nous souhaiterions qu'une délégation de nos organisations puisse être reçue à la date qui vous conviendra afin de vous exposer nos revendications et connaître vos propositions d'action sur ces questions.

En l'attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de nos sincères salutations.

Participations forfaitaires et franchises médicales

Après le discours de politique générale du nouveau Premier ministre Gabriel Attal du 6 février, deux décrets publiés au Journal Officiel du 17 février 2024 alourdissent considérablement le reste à charge des assurés sociaux avec le doublement :

de leur *participation forfaitaire* à chaque fois qu'ils consultent un médecin (généraliste ou spécialiste), ou bénéficient d'un acte réalisé par ce dernier, d'un examen radiologique ou d'analyses de biologie médicale,

des « *franchises médicales* » qui s'appliquent aux boîtes de médicament prescrites, aux actes paramédicaux réalisés par un infirmier, masseur-kinésithérapeute, pédicure-podologue... ou aux transports sanitaires (ambulance, VSL, taxi conventionné).

La *participation forfaitaire* a augmenté dès le 18 février 2024. Le décret prévoit que le montant, actuellement de 1€ ne pourra être inférieur à 2€, ni excéder 3€.

Pour les *franchises médicales*, le doublement sera effectif à compter du 31 mars 2024 avec :

1€ (au lieu de 0,€50) pour chaque boîte de médicament et chaque recours à un auxiliaire médical,

4€ (au lieu de 2€) pour les transports sanitaires.

La mesure, censée rapporter à l'assurance maladie 800 millions d'euros sur le dos des patients, avait été un temps envisagée par le gouvernement au moment de la présentation de son projet de loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2024 puis écartée pour éviter toute mobilisation des usagers. C'est donc par voie de décret qu'elle est finalement imposée.

Certes, les franchises et les participations forfaitaires ne s'appliquent pas :

aux moins de 18 ans ;

aux femmes enceintes bénéficiaires de l'assurance maternité ;

aux bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire.

Certes le reste à charge est plafonné à 50 € par an pour les franchises médicales, ainsi que pour les participations forfaitaires.

Il s'agit là de dispositions qui sont encore valables aujourd'hui, mais pour combien de temps ?

Ces franchises et participations forfaitaires ne sont pas remboursables par les mutuelles (contrats responsables)... au nom de la « responsabilisation » du patient ! Les sommes restent donc, sauf exceptions, à la charge du patient, rendu ainsi coupable d'être malade.

Même les personnes atteintes d'une Affection Longue Durée ne sont pas exonérées.

La mesure pèsera sur le pouvoir d'achat des plus modestes qui risquent de renoncer un peu plus encore aux soins dont ils ont pourtant besoin.

8 mars 2024 : l'exigence d'égalité pour les femmes retraitées aussi

Départs plus tardifs, retraites moins élevées, les femmes sont encore les premières touchées par la loi retraite de 2024 et elles sont parfois dans des situations de pauvreté et d'isolement à la retraite.

C'est pourquoi les retraité-es ont participé aux initiatives du 8 mars et au colloque initié par les organisations du G9 sur la pension de réversion le 4 mars de 14h à 18h à la Bourse du travail.

8 mars : grève féministe





Avec ou sans tracteur, toutes et tous dans la rue le 26 mars

Les faits contredisent les promesses

Les promesses du candidat Emmanuel Macron en 2017 : « *Dans les cinq ans qui viennent, je ne touche pas à la retraite des retraités. Leur retraite sera préservée, il n'y aura pas de perte de pouvoir d'achat* ».

Les faits : depuis 2017, une perte de 9,1 % de pouvoir d'achat (augmentation des pensions à 7,9 % pour une inflation de 17 %, plus le cumul des pertes de chacun des 84 mois qui s'élève à près de 3 mois de pension !

Fait rare, le gouvernement a respecté la loi en 2024, les pensions viennent d'augmenter de 5,3 %, comme l'inflation officielle.

Le respect de la loi n'est pas un cadeau, c'est le résultat de nos mobilisations du 24 octobre. Le 26 mars prolonge le 24 octobre, sa réussite imposera la prise en compte de nos revendications.

Pour les personnes en retraite, l'augmentation des prix subie est supérieure à l'inflation « officielle ». Les dépenses incompressibles augmentent davantage pour les plus de 74 ans :

l'alimentation (notamment à domicile),

l'énergie pour le logement, souvent plus grand et chauffé au fioul ou au gaz,

etc.

Pour les personnes en retraite, la santé coûte de plus en plus cher, trop cher !

Les gouvernements :

- **assèchent les ressources de la Sécurité sociale** (exonérations, transfert de la dette Covid, ...)
- **réduisent le rôle de la Sécu** : franchises médicales, dépassements d'honoraires, ... et doublement du montant des franchises et participations forfaitaires,
- **transfèrent les compétences de la Sécu aux complémentaires santé**, onéreuses et inégalitaires, ce qui augmente les tarifs (40 % depuis 2018, +7,1 % en 2023 et +20 % pour les séniors en 2024). Beaucoup trop de personnes âgées, qui dépensent plus pour leur santé et doivent cotiser plus, renoncent à une complémentaire et à l'accès aux soins.

Nous revendiquons le 100 % Sécu pour les soins et des services publics de proximité !

Les gouvernements méprisent les retraité·es, ils promettent et repoussent toujours une loi « grand âge », malgré les scandales de la maltraitance dans les Ehpad, malgré le coût de l'Ehpad plus cher que la pension, pour la quasi-totalité des résident·es ! Maintenant, la nouvelle ministre des Solidarités Catherine Vautrin, déclare le 24 janvier 2024 « *Tout ne passe pas par la loi* » et le 1^{er} ministre Gabriel Attal n'en a pas parlé !

Nous revendiquons un grand service public de l'autonomie avec zéro reste à charge !

Tout cela engendre une augmentation de la pauvreté des retraité·es les plus démunis, 700 000 n'ont que le minimum vieillesse (+10,6 % en un an).

Et, en même temps, en France selon Oxfam, en 10 ans, il y a 3 fois plus de milliardaires et ces 42 milliardaires ont gagné 230 milliards d'euros, autant que pour faire un chèque de 3 400 euros pour chaque Français.

Le 26 mars, frappons un grand coup !

Manifestation à Paris

RV : 14h Bercy